



**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**relative à une demande d'autorisation
de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne
de procéder à l'abattage localisé d'allées d'arbres ou d'alignements d'arbres
qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique**

**le long de l'Avenue de Valmy
sur le territoire de la commune de Châlons-en-Champagne**

Par arrêté préfectoral du 30 avril 2025 une procédure de participation du public par voie électronique d'une durée de 21 jours est organisée en application de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement du lundi 5 mai 2025 au dimanche 25 mai 2025 inclus sur la demande d'autorisation présentée par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne en vue de procéder à l'abattage localisé d'allées d'arbres ou d'alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique, le long de l'Avenue de Valmy sur le territoire de la commune de Châlons-en-Champagne.

Pendant la durée de la participation du public, le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Marne à l'adresse suivante :

- <https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Paysage/Consultation-du-public>.

Durant cette période, le public peut formuler des observations et des propositions par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-paysage@marne.gouv.fr, en mentionnant en objet « Consultation du public - Avenue de Valmy - CHALONS-ENCHAMPAGNE ».

À l'issue de la participation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie le cas échéant de prescriptions ou la décision de refus est le préfet de la Marne.

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par le préfet de la Marne, seront publiés sur le site internet des services de l'État dans la Marne la synthèse des observations et propositions qui auront été émises par le public.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Châlons-en-Champagne et au siège de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.